

MEMBRES

Syndicats des Enseignants

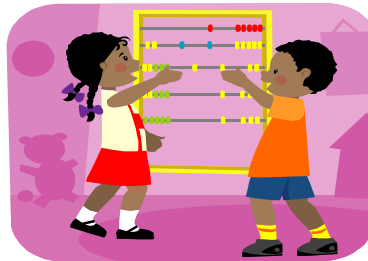
1. Syndicat des Enseignants du Congo(SYECO)
2. Syndicat des Enseignants des Ecoles Conventionnées Catholiques(SYNECAT)
3. Fédération Nationale des Enseignants du Congo(FENECCO)
4. Confédération Syndicale du Congo (CSC)

ONG et Associations des Parents

5. Consortium des Organisations et des Acteurs de la Société Civile de l'Education (COASCE)
6. Conseil National des ONG de Développement (CNOG)
7. Réseau National d'Education Civique au Congo (RECIC/N)
8. Association des Parents d'Elèves et Etudiants du Congo(ANAPECO)
10. Association des Parents d'Elèves des écoles catholiques (APEC)
11. Coordination des Ecoles conventionnées catholiques (CN/ECCATH)
12. Coordination des Ecoles Conventionnées Protestantes (CN/ECP)
13. Coordination des Ecoles Conventionnées Kimbanguistes (CN/ECK)
14. Coordination des Ecoles Conventionnées Islamiques (CN/ECI)
15. Bureau d'Action Culturelle (BAC)
16. Ligue de la Zone Afrique pour la défense des Droits des Enfants et des Elèves (LIZADEEL)
17. Confédération Nationale des Organisation pour la Protection des Enfants (CNOPE)
18. Groupe d'Action des Citoyens pour la surveillance de la Transparence/Observatoire Citoyen de l'Action Publique (GAT/OCAP)
19. Réseau des Organisations Communautaires Francophones d'Appui au Développement local (ROCFAD)
20. Groupe d'Appui et d'Accompagnement pour un Développement Durable (GAAD)
21. Coalition Dette extérieure
22. Action contre les violations des Droits des Personnes Vulnérables ACVPD
23. les Anges du Ciel
24. Forum des Educatrices Africaines (FAWE/RDC)

Financer l'avenir :

Contribution des organisations de la société civile congolaise
intervenant dans le secteur de l'éducation au débat d'orientation
budgétaire pour l'exercice 2014



Aout 2013

Résumé introductif

La République Démocratique du Congo s'est engagée dans la voie de la réforme de son système éducatif. Depuis 2010, une stratégie pour le développement du sous secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel a été approuvée par le Gouvernement tandis que la stratégie sectorielle est en cours d'élaboration. Au premier trimestre de l'année 2013, un plan d'opérationnalisation de cette stratégie a été officiellement lancé. En vue d'accélérer les progrès pour l'atteinte de l'Objectif 2 du millénaire relatif à l'Education Pour Tous, le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) finance 100 millions de dollars à la mise en œuvre du Plan Intérimaire de l'Education (PIE). En dehors d'autres partenaires qui se révèlent, le gap pour couvrir tout le financement est révélateur des défis de mobilisation des ressources internes à relever. Notons que le PIE ne couvre pas l'ensemble des besoins du secteur de l'éducation du pays.

C'est dans ce contexte que la Coalition Nationale de l'Education Pour Tous « CONEPT/RDC » saisit l'occasion de la préparation du budget de l'exercice 2014 pour contribuer à la réflexion et proposer des alternatives pour sensibiliser les pouvoirs publics à la nécessité non seulement de respecter son engagement d'augmenter le budget, mais aussi à faire des affectations efficaces et efficientes en fonction des objectifs clés à atteindre à savoir : « Accroître l'accès, la qualité et la rétention par la généralisation de la gratuité de l'enseignement primaire ; l'amélioration de la qualité et la pertinence de l'enseignement, le renforcement de la Gouvernance du système éducatif ».

Ce document est une contribution de la société civile en éducation aux discussions budgétaires dans le cadre du débat d'orientation de l'exercice 2014 organisé par le Ministère du budget, conformément aux exigences de la Loi sur les Finances Publiques (LOFIP). Ces discussions ont eu entre autre pour objectif d'accroître la transparence et de promouvoir la participation citoyenne dans le processus budgétaire. Nous attendons un feedback sur la prise en compte des propositions à l'occasion de la conférence budgétaire et l'élaboration des prévisions budgétaires des ministères ayant l'éducation dans leurs attributions. Ce serait alors la confirmation que notre pays s'est engagé dans le processus d'ouverture du budget à la participation citoyenne.

C'est une des initiatives dans la série d'activités de monitoring budgétaire que la CONEPT/RDC organise cette année pour s'assurer que les ressources prévues sont efficacement et effectivement utilisées en vue de l'amélioration des services de l'éducation tant au niveau national que provincial.

Pour proposer des alternatives nous sommes partis de l'analyse de l'exécution du budget 2012 en raison de la disponibilité des données, l'année 2013 étant encours bien qu'il y ait un rapport d'exécution budgétaire au premier trimestre. La comparaison Objectifs sectoriels – allocation budgétaire – exécution du budget a été retenue comme démarche pour dégager les faiblesses par rapport aux besoins sociaux et l'efficacité de la dépense réelle à contribuer dans l'atteinte des objectifs. Le tout était soutenu par une revue documentaire préalable.

Nous tenons ici à remercier les organisations membres de la CONEPT/RDC qui ont bien voulu contribuer à cette évaluation participative au point d'enrichir les propositions.

I. Ecriture budgétaire de l'Enseignement : clarté et lisibilité pour assurer la transparence et une meilleure participation citoyenne

Constats :

1. La section 91 « Inspection Générale de l'Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel » est séparée de la Section 38 relative à « Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel » alors qu'elle fait partie intégrante de l'EPSP et devrait par conséquent en constituer un chapitre.
2. Dans la synthèse des dépenses par fonction, **la Sous-fonction 91 de la Fonction 9** est intitulée « Enseignement préprimaire et primaire ». Cependant, à la lecture du budget, aucun montant n'est affecté à l'Enseignement « maternel » pourtant reconnu comme niveau d'enseignement au regard de l'article 16 de la loi-cadre de l'enseignement national. Cette écriture ne permet pas d'indiquer la place de ce niveau d'enseignement dans le secteur, le sous-secteur, la stratégie sous sectorielle et le Plan d'Action Gouvernemental. Par exemple, il est difficile à la lecture de cette synthèse de dire combien l'Etat congolais Investit, en ressources propres, pour le développement de l'Enseignement maternel alors qu'il y a des actions prévues dans le cadre du Plan Intérimaire de l'Education (PIE).

3. **La sous-fonction 9800 « Autres affaires concernant l'Enseignement »**

Elle prévoit le financement de plusieurs lignes (fonctionnement du cabinet ministériel et des directions, des infrastructures, la rémunération, Examen d'Etat, TENAFEP etc.). Tel que présentée, il s'agit d'une ligne budgétaire transversale reprenant les dépenses liées à tous les sous-secteurs de l'enseignement, de la maternelle à l'université.

Notre constat est que cette présentation est loin d'être précise quant aux affectations budgétaires dans le secteur. Le citoyen est intéressé à connaître avec précision à qui ou à quel service/fonction ou sous-fonction est destinée les allocations. Ce manque de précision alimente parfois le doute. Elle complique la socialisation du budget de l'Etat en tant qu'instrument de démocratie et réponse aux préoccupations sociales dans le domaine. Notons que la ligne budgétaire autres affaires s'élève à 809 168 375 950 FC

et représente 82,5% du budget de l'éducation en 2013. Elle représentait 70,9%, 57,7% du budget de l'éducation respectivement pour les années 2012 et 2011.

II. Tenir compte des priorités et tirer les leçons de l'exécution du budget 2012

a) Rappel des objectifs retenus dans le Programme d'Action du Gouvernement en matière d'éducation.

L'éducation a été placée au rang de priorité absolue pour le quinquennat 2011-2016, alignant ainsi l'action Gouvernementale sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ainsi que sur la Déclaration Mondiale sur l'Education de Jomtien 1990 et les Résolutions du Forum Mondial sur l'Education de Dakar 2000¹.

Le Gouvernement en ce qui concerne l'enseignement a retenu les priorités suivantes dans son plan d'action : (i) Accent particulier sur la gratuité de l'enseignement de base (CDF 75 milliards : construction de 600 écoles primaires, réhabilitation de 1620 classes de secondaire et équipement de 2 Centre de formation de l'enseignement primaire et secondaire) ; (ii) Amélioration de la qualité et de la pertinence de l'enseignement : promotion de la lecture et de l'écriture au primaire (CDF 4milliards l'an au cours de la mandature) ; (iii) Revalorisation de la fonction enseignante : amélioration du statut et de la carrière des enseignants de l'EPSP (4 milliards l'an au cours de la mandature) ; (iv) Fourniture des supports pédagogiques : acquisition et distribution des manuels scolaires et de guides pédagogiques aux écoles primaires : (25 milliards l'an) ; (v) Renforcement de l'enseignement technique et professionnel : construction et équipement de 6 nouveaux centres de référence dans 6 provinces administratives et réhabilitation de centres de référence (17 milliards par an) ; (vi) Accompagnement et mise en œuvre de la décentralisation du secteur : définition d'un nouveau cadre de partenariat avec les réseaux professionnels, mise en place des procédures en matière de création d'école et de recrutement des enseignants, le paiement régulier du fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires. ; (vii) Renforcement des capacités institutionnelles :

¹ Plan Intérimaire de l'Education 2012-2014, Juin 2012 p.8

renouvellement du corps des inspecteurs, formation continue et renforcement du dialogue social..

Ces stratégies sont déclinées à travers trois objectifs clés à savoir :

- Accroître l'accès, l'équité et la rétention
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement
- Renforcer la gouvernance

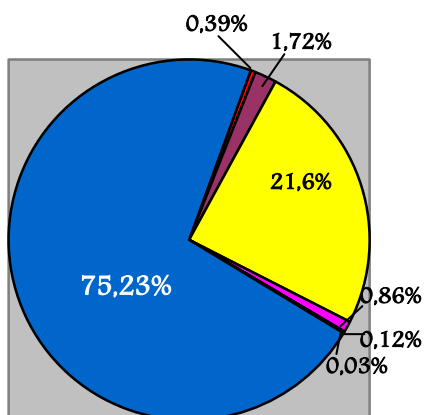
b) Revue de l'exécution du budget 2012 : quelques faiblesses au regard de la mise en œuvre des priorités sectorielles.

Tableau 1 : Regard rétrospectif sur l'exécution du budget 2012

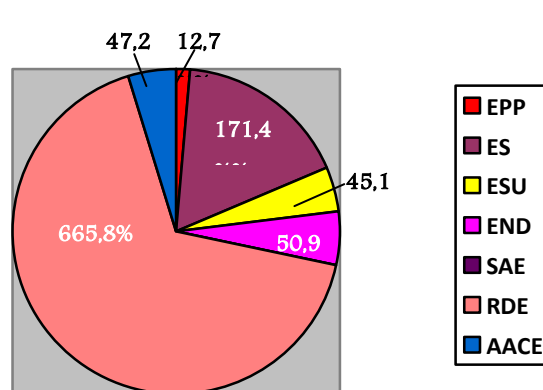
N°	Fonction	Crédit Voté	%	Payé	% Exéc
91	Enseignement Préprimaire et Primaire	3.389.129.097	0,39	432.387.550	12,7
92	Enseignement secondaire	14.840.872.412	1,72	25.451.475.503	171,4
94	Enseignement Supérieur	185.442.320.537	21,6	83.782.729.193	45,1
95	Enseignement non définissable par niveau	7.400.552.546	0,86	3.773.302.301	50,9
96	Services Annexes de l'Enseignement	289.947.407	0,03	-	0
97	Recherche et Développement portant sur l'enseignement	1.107.119.229	0,12	73.715.27498	665,8
98	Autres Affaires concernant l'Enseignement	645.647.072.645	75,23	305.163.519.509	47,2
	Total	858.117.013.873	100	418.677.129.329	48,7

Source : Ministère du budget , Esb de dépense par administration , Exécution au 31/12/2012

Crédit Voté



Crédit Payé



Légende

EPP : enseignement Pré-primaire et Primaire
 ES : Enseignement Supérieur
 ESU : Enseignement Supérieur et Universitaire

END : Enseignement non définissable par niveau
 SAE : Service Annexes de l'Enseignement
 RDE : Recherche et Développement portant sur l'enseignement
 AACE : Autres Affaires concernant l'Education

Constats :

- **Le taux d'exécution du budget de l'enseignement était faible soit 48,7%. Difficile dans ce cas d'atteindre les objectifs assignés.**
- De tous les sous-secteurs de l'enseignement, l'enseignement supérieur et universitaire avait reçu la plus grosse part soit 21,6% des prévisions ;
- Avec 3.389.129.097 FC soit 0,39% les sous secteurs préprimaire et primaire ne semble pas revêtir la priorité que le Plan d'Action Gouvernemental lui confère conformément à la stratégie notamment d'assurer la gratuité de l'enseignement primaire. Cette tendance s'est confirmée à l'analyse de l'exécution du budget 2012. En effet, malgré les besoins exprimés. L'Etat n'a libéré que 432.387.550 FC soit 12,7% des prévisions. L'enseignement préprimaire et primaire paraît donc comme le sous secteurs qui n'a pas bénéficié l'attention politique pourtant confirmé de le PAG et le PIE ;
- L'enseignement secondaire a reçu plus de crédit que celui prévu : 25.451.475.503 FC contre 14.840.872.412 FC initialement prévu soit un taux d'exécution de 171,4%
- La ligne budgétaire « Autres affaires concernant l'enseignement » (75% du budget de l'enseignement) qui est transversale (concerne tous les sous secteurs de l'enseignement) a été exécutée à 47,2%.
- De manière générale, aucun outil ne permet d'attester l'efficacité dans l'utilisation des ressources allouées au secteur. Aucun rapport d'audit (Reddition des comptes) pourtant instrument indispensable garantissant le caractère ouvert du budget et la transparence dans la gestion

c) De la Mise en œuvre de la politique de gratuité de l'enseignement primaire, « budgétisation et efficacité ».

La projection du budget 2014 devrait s'inspirer de la trajectoire des lignes budgétaires qui concourent à l'élimination des frais directs et indirects à charge des ménages (salaire et supplément des salaires payés aux enseignants, les frais de fonctionnement des bureaux administratifs et des écoles, les frais des tests d'études payés par les élèves) qui constituent la barrière la plus importante pour l'accès, le maintien des enfants à l'école jusqu'à l'achèvement du cycle primaire.

- La gratuité de l'enseignement primaire au cours de l'exercice 2012 est pratiquement tournée en dérision politique. A l'analyse de l'exécution des prévisions budgétaires de cette année plusieurs éléments expliqueraient ce constat :

Tableau 1 : Ligne budgétaires relative à la politique de gratuité

N	Libellé dépense	Voté	Payé	% Exécut°
1	SECOPE/Rémunération	321.610.075.271	293.663.071.690	91,3
2	Infrastructures Scolaires	3.481.542.073	205.475.720	5,9
3	Tests de Fin d'Etudes Primaires	3.389.129.097	432.387.550	12,7
4	Fonctionnement des Écoles	46.852.000.000	291.581.720	0,62

Quelques constats :

- L'exécution de la rémunération des enseignants affiche un taux apparemment élevé soit 91,3%. Il dissimule cependant d'énormes défis quant à la prise à charge effective des enseignants qui travaillent notamment :
 1. Le pays a un stock de près de 266.661 enseignants dont 116.937 du niveau préprimaire et primaire qui travaillent sans que leur rémunération ne soit prise en charge dans le budget de l'Etat². C'est la problématique des Enseignants Non payés et non mécanisés.
 2. Si 3,5 millions d'enfants en âge scolaire (6-11) sont en dehors de l'école, il y aurait un besoin supplémentaire de 87 500 enseignants au niveau primaire pour espérer que chacun de ces enfants bénéficie des services d'un Enseignant qualifié à leur intégration dans le système scolaire. Par ailleurs et dans cette même optique, 87000 salles de classe supplémentaires devraient être disponibles, c'est-à-dire construites pour contenir le flux d'enfants qui sont encore en dehors de l'école.
- A propos des infrastructures scolaires en 2012, sur environ 3,4 milliards de franc prévus, 205 millions ont été payés soit un taux d'exécution de 5,9% seulement. On peut donc observer qu'en ressources propres, la construction et/ou réhabilitation des

² Secope, statistique désagrégées du mois d'avril 2013.

infrastructures scolaires indispensables pour renforcer les capacités d'accueil et garantir la disponibilité de l'école à tous notamment aux exclus et marginalisés du système a connu une compression préjudiciable.

- L'exécution de la dépense liée au Test de Fin d'Etudes Primaire TENAFEP révèle aussi une véritable contreperformance avec un taux d'exécution de 12,7% sur les prévisions. Ceci explique en grande partie la ruée vers le paiement à la tête des ménages appliquée par toutes les provinces de la république alors qu'elle est bien alignée dans le budget. Ce double financement donnerait la voie, en l'absence d'un audit sérieux, à une gabegie dans l'utilisation des ressources.
- Le fonctionnement des écoles n'avait que faiblement retenu l'attention du trésor public. Avec 0,62% du taux d'exécution, la propension à recourir à la contribution des ménages pour assurer le fonctionnement des écoles connaît une recrudescence.
- Il n'y a aucune trace du financement du développement de l'éducation préscolaire, un autre volet de l'amélioration de l'accès.

d) Efficience et efficacité des dépenses en éducation : une revue sous-sectorielle de l'EPSP

Les besoins du secteur de l'éducation à ce niveau sont recensés dans le Plan Intérimaire de l'éducation qui est le plan d'opérationnalisation du Document de stratégie pour le Développement du Sous-secteur de l'EPSP. Les orientations budgétaires pour 2014 devraient donc prendre en compte les informations pertinentes de l'exécution du budget antérieur. Les tableaux ci-dessous nous permettent d'avoir des indicateurs indispensables

Tableau 2 : Dépense par Administration : Enseignement primaire, Secondaire et Professionnel

N°	Libellé de la dépense	Crédit voté	Payé	%
	Cabinet du Ministre	1.611.816.072	572.859.335	35,5
	Secrétariat Général	34.759.372.583	4.253.167.068	12,2
	Services Généraux	1.542.168.006	162.819.856	10,5
	Enseignement Général Normal	1.602.744.513	967.727.000	60,3
	Enseignement Technique	745.936.906	331.090.300	44,3
	Programmation Scolaire	5.346.025.793	142.599.000	2,6
	Planification et Statistique	1.699.981.215	244.860.928	14,4
	Relations Internationales	299.959.009	101.012.300	33,6
	SECOPE	321.610.075.271	293.663.071.690	91,3
	Organisation et Informatique	648.123.543	0	0
	Pensions et Rentes	4.277.538.485	129.643.100	3
	Infrastructure Scolaire	3.481.542.073	205.475.720	5,9
	Centre Récréatif et Sportif	339.394.281	0	0
	Imprimerie Pilote	1.487.659.318	80.325.800	5,3
	Enseignement Spécifique	452.400.851	83.848.200	18,5
	Service National d'Identification des élèves	286.628.829	0	0
	Conférences des Ministères / Educ. Nat. (CONFERMEN)	78.553.905	0	0
	Tests de Fin d'Etudes Primaires	3.389.129.097	432.387.550	12,7
	Commission Nationale de Réforme	152.239.307	51.436.000	33,7
	Direction de l'Éducation pour Tous	311.195.540	100.262.200	32,2
	Administration de l'Enseignement Privé	225.571.447	0	0
	Direction de l'Observatoire en Partenariat Éducatif	280.356.117	113.658.000	35,7
	Direction de l'Éducation à la Vie et en Matière de Population à l'École (EVF/	143.471.764	0	0
	Agence Interministérielle à la Francophonie/ A.I.F.-F.P.T	16.546.407	0	0
	Bureau d'Etudes / Secrétariat Général	30.708.000	0	0
	Fonds de Promotion de l'Éducation Nationale (F.P.E.N.)	57.438.809	20.000.000.000	34819,6
	Fonctionnement des Écoles	46.852.000.000	291.581.720	0,006
	Cellule d'Appui Technique (CAT)	805.823.644	20.000.000	2,4
	Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics	276.957.650	34.575.000	12,4
	Total	432.811.358.435	321.982.400.767	74,3

Source : Esb de dépenses par administration : exécution au 31/12/2012

Commentaires :

- En dehors de l'exécution de la rémunération (91,7%) et de l'enseignement général normal (60,3%), toutes lignes budgétaires sont largement en dessous de la barre de 50%. Ces écarts ne permettent pas de garantir l'efficacité de l'utilisation des ressources.
- Un autre problème à prendre en compte dans l'élaboration des prévisions budgétaires 2014, c'est celui de l'efficacité des dépenses. En Observant la ligne budgétaire relative au Fond de Promotion de l'Éducation Nationale « **FPEN** », on constate qu'elle a bénéficié des crédits budgétaires largement supérieurs aux prévisions. En effet, sur 57.438.809 FC voté, le FPEN a reçu 20 milliards de Francs soit un taux d'exécution de 34819,6%

alors que les investissements pour garantir l'accès et la qualité (infrastructures scolaires 5,9%, fonctionnement des écoles 0,006%, TENAFEP 12,7% etc) ont souffert d'exécution..

Tableau 3 : 91. Inspection Générale de l'Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel

N°	Libellé de la dépense	Crédit voté	Payé	Taux
	Coordination de l'Inspection Générale de l'EPSP	1.724.774.351	940.657.584	54,5
	Services Généraux	27.756.001	0	0
	Enseignement Maternel	7.788.390	0	0
	Enseignement Primaire	8.695.946	0	0
	Enseignement Secondaire Général et Normal	3.658.801	0	0
	Enseignement Secondaire Technique et Professionnel	8.698.668	0	0
	Examens d'Etat, Concours et Tests	1.983.266.193	1.007.491.584	59,4
	Formation du Personnel de l'Enseignement Maternel	58.158.477	0	0
	Formation du Personnel de l'Enseignement Primaire	93.366.785	2.984.000	3,1
	Formation du Personnel de l'Enseignement Secondaire	180.503.129	20.531.000	11,3
	Equivalence et Titres Scolaires	334.740.174	85.332.000	24,8
	Finances et Patrimoine	77.422.629	0	0
	Archives	33.141.473	0	0
	Contrôle des Organes de Gestion	16.350.990	0	0
	Enseignement Privé	20.592.153	0	0
	Formation du Personnel de l'Enseignement Technique et Professionnel	134.813.556	0	0
	Enseignement Spécial	50.209.546	0	0
	Imprimerie de l'Inspection Générale	40.720.322	0	0
	Cellule de Gestion des Projets des Marchés Publics Min/Inspection General	100.000.000	0	0
	Total	4.904.657.584	2.056.996.168	41,9

Source : Esb de dépenses par administration . exécution au 31/12/2012

Commentaires :

- La qualité et la pertinence de l'enseignement sont également tributaires de la qualité du personnel enseignant. La revue de l'exécution du budget de l'inspection pour l'exercice 2012 est une démonstration du déficit qu'il convient de corriger : formation du personnel de l'enseignement maternel 0% ; formation du personnel de l'enseignement primaire 3,1% ; formation du personnel de l'enseignement secondaire 11,3%, formation de personnel de l'enseignement technique et professionnel 0% etc.

De manière générale, par rapport aux ambitions affichées, il convient de constater que la part du budget de l'Etat allouée à l'éducation et effectivement exécutée reste insuffisante pour être à la hauteur des défis, notamment en matière de gratuité de l'enseignement primaire, en témoigne le tableau précédent. Il y a donc un vrai problème d'efficacité de la dépense des ressources allouées à l'éducation. Sans donc une revue à la hausse des ambitions budgétaires

gouvernementales en matière d'éducation aussi bien en termes de prévision que de L'exécution, il est difficile d'accélérer les progrès vers l'atteinte des objectifs.

III. **Recommandations**

3.1 A propos de l'écriture budgétaire.

En vue d'améliorer l'écriture du budget, rationaliser la transparence et la participation citoyenne aussi bien dans la formulation que dans le suivi, concernant la présentation de la Fonction 9 « Enseignement » dans la **Synthèse des dépenses par fonction**, la CONEPT/RDC propose :

Proposition 1. La Fusion de la sous-fonction 98 « Autres affaires concernant l'enseignement » et la répartition des lignes budgétaires qu'elle contient dans les différentes sous-fonctions les concernant.

Proposition 2. L'Intégration d'une sous-fonction « Enseignement préprimaire » (maternel) de l'enseignement primaire pour plus de clarté dans l'attribution des crédits entre différents niveaux ou sous-secteurs de l'enseignement.

Ceci permettra de garantir la reconnaissance effective de l'enseignement maternel comme partie intégrante de l'enseignement national et que le Gouvernement continue la politique de développement de l'Education de la petite enfance conformément aux OMD et au Plan intérimaire de l'Education.

Proposition 3. Inclure la section 91 : « Inspection de l'Enseignement primaire, Secondaire et professionnelle » comme chapitre dans la Section 38 : « Enseignement Primaire, Secondaire et professionnel.

En effet, l'Inspection fait partie Intégrante du Ministère de l'EPSP.

3.2 Pour la réalisation des objectifs du PIE et du PAG et accélérer le processus de généralisation gratuite de l'enseignement

Proposition 1 : Accorder au moins 50% du budget de l'éducation de l'exercice 2014 à l'enseignement primaire dans la répartition des enveloppes entre sous-secteurs

de l'éducation.

Cette option devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire à travers le financement par l'Etat des frais scolaires. Les analyses démontrent que malgré la proclamation de la mise en œuvre de la gratuité, les contributions des ménages au financement de l'enseignement primaire persistent et demeurent la première barrière à la scolarisation. Les plus importants de ces frais sont: (i) les salaires et suppléments de salaires payés aux enseignants par les parents d'élèves « *prime de motivation* » ; (ii) les frais de fonctionnement des bureaux administratifs et des écoles ; (iii) les frais du Test National de Fin d'Etudes primaires (TENAFEP) supportés par les ménages au profit des élèves de sixième primaire. L'ensemble de ces frais représente près de 95% des contributions des ménages³.

Notons que leur prise en charge par l'Etat déchargerait les ménages et aura un effet positif sur l'inscription des enfants actuellement en dehors de l'école (environs 3,5 millions). A coup sûr, il réduirait sensiblement les cas d'abandons et des renvois des élèves, une plus value quant au maintien à l'école des enfants qui sont actuellement dans le système. Rappelons que la gratuité de l'enseignement primaire est une priorité absolue du gouvernement dans le cadre de son programme d'action, un engagement international que le pays doit honorer, un droit pour les enfants et un besoin pour la société.

Proposition 2 : Investir réellement pour le développement de l'éducation de la petite enfance en affectant au moins 8% du budget du secteur à l'enseignement préprimaire, favorisant notamment la création des classes de préprimaire dans les écoles primaires publiques pour les enfants de 5 ans.

Dans le PIE, le Gouvernement prévoit de développer la préscolarisation pour la tranche d'âge 3 à 5 ans, en appuyant les communautés de base dans la mise en place 500 Espaces Communautaires d'Eveil (ECE) pérennes et en explorant les possibilités de collaboration offertes par les écoles primaires. Par ailleurs, tenant compte du nombre d'enfants de 5 ans en dehors de l'école (2.144.195 soit 78,8% d'enfants de cet âge) tel que révélé par les données de l'enquête « *Enfant et Adolescent en Dehors de l'Ecole* » (EADE), il devient impérieux de prendre une option sérieuse pour le développement des classes de préprimaire dans les écoles primaires publiques. En effet, non seulement que cette dernière option parait la meilleure pour garantir la pérennité de la fréquentation scolaires de ces enfants, elle serait une passerelle qui

³ RDC, Série des rapports à l'envoyé spécial des nations unies pour l'éducation mondiale, Accélérer les progrès vers 2015, Document de travail. p.22. avril 2013

contribuerait efficacement à améliorer l'accès à l'école. Il convient donc de refléter concrètement cette stratégie dans le budget, en ressources propres, en vue de s'engager dans :

- (i) la construction et/ou réhabilitation des salles des classes et espaces de jeux dans les primaires concernées;
- (ii) recruter et/ou former le personnel enseignant qualifié pour l'éducation de ces enfants ;
- (iii) distribuer le matériel pédagogique indispensable quant à ce etc.

Devant les données ci-dessus, le prétexte du caractère « facultatif » de ce niveau d'enseignement ne devrait nullement constituer une excuse pour se dérober des besoins et droits des enfants de cette tranche d'âge. Il s'agit ici d'affecter les moyens de l'Etat pour honorer les engagements internationaux que le pays a librement pris notamment celui de « promouvoir la protection et l'éducation de la petite en enfance ».

Proposition 3 : Prévoir une révision à la hausse l'enveloppe de rémunération des enseignants.

Ce choix est motivé par la nécessité qu'il y a à :

- vider impérativement le stock d'enseignants qui travaillent depuis plusieurs années sans être payés soit 112.856⁴ à l'école primaire (Enseignants non payés, non mécanisés etc.). c'est une pré condition de la stabilité, de la garantie de la qualité des enseignements et de la paix sociale sans lesquelles l'exercice du droit des enfants à l'éducation serait entamé. En effet, ce litige financier avili le travail du maître et le met dans des conditions psychosociologiques inconfortables pour espérer obtenir de lui un meilleur rendement.
- favoriser une répartition équitable des enseignants qualifiés à travers le pays notamment en faveur des milieux ruraux par l'instauration des primes de brousses attrayantes. L'objectif étant de garder et favoriser le mouvement des enseignants qualifiés vers les milieux ruraux désertés par les qualifiés à la recherche de plus de lucre dans les centres urbains.
- améliorer les salaires des enseignants encore dérisoire.

Proposition 4. Maintenir la politique actuelle et augmenter le volume d'affectation des ressources budgétaires, à la construction des infrastructures scolaires en veillant qu'elle n'ait pas un caractère ponctuel.

⁴ Secope, Statistiques désagrégées du mois d'avril 2013

Nous référant aux données de l'Enquête EADE ci-dessus évoquées, il convient de constater que le pays se doit de développer une stratégie et un Plan d'Action Opérationnel de construction d'au moins 87 000 nouvelles salles de classes au primaire pour contenir le flux des demandes des enfants de 6 à 11 ans en dehors de l'école (3,5 millions) et espérer ainsi réduire ce stock. Nous notons avec satisfaction que le Gouvernement a promis d'affecter 100 milliards de franc à la construction des écoles au terme de l'exercice budgétaire 2013. Cependant, pour 2014, il est indispensable que ces investissements soient pris en charge à travers la ligne budgétaire « **Infrastructures scolaires** » en lieu et place d'un « **Compte d'Affectation Spécial** » conditionné et sans garantie de pérennité.

Proposition 5. Doubler les crédits alloués au fonctionnement des écoles,

Il s'agit ici de garantir que pour leur fonctionnement efficace et celui des bureaux gestionnaires, les écoles n'aient recours au supplément auprès des ménages. En effet, cette dernière pratique rend onéreux les coûts d'accès à l'école pour des millions d'enfants et contribue inéluctablement à la construction des barrières.

Proposition 6. Prendre totalement à charge les frais relatifs à la passation du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) en tenant compte, dans sa budgétisation, des Effectifs réels d'élèves de 6^{ième} primaire.

Cette évaluation nationale bénéficie dans les faits d'un double financement : celui de l'Etat prévu dans le budget national et celui des ménages fixé par les gouvernements provinciaux. Il est important d'éviter la marchandisation dont fait l'objet cette épreuve en intégrant toutes les dépenses y relatives dans le budget de l'Etat.

Proposition 7. Respecter la loi en matière de transfert des crédits pour éviter que le Fond de l'Education nationale n'apparaisse comme une institution budgétivore.

Le Fond de Promotion de l'Education Nationale « FPEN » a été créé pour promouvoir et soutenir l'éducation nationale en collectant des fonds nécessaires en vue d'accomplir toutes les opérations directes ou indirectes liées à cet objet. Toutefois, un problème réel se pose dans la mobilisation des ressources financières prévues à l'article 6 du décret-présidentiel n° 06/015 du 23 mars 2006 au point de semer actuellement la confusion dans l'exercice de sa mission. Il paraît actuellement budgétivore, mais bénéficie des transferts de crédit trop élevés à comparer aux prévisions (20 milliards de francs transférés contre 57 millions prévue soit un taux

d'exécution de 34819,6%) alors qu'il des postes budgétaires importants pour la réalisation des objets sont restés non exécutés.

Proposition 8. Garantir que les services de l'Inspection de l'EPSP fonctionneront efficacement
Notamment les budgétaire ayant trait à la formation des enseignants et à
L'itinérance.

Ceci est un gage à l'amélioration, la qualité et la pertinence de l'enseignement.

3.3 Pour l'amélioration de la gouvernance du système éducatif

Proposition 1. Budgétiser l'appui du gouvernement à la création et au fonctionnement de
L'Observatoire Indépendant du Système Educatif.

L'Observatoire est un volet important dans la contribution à la réalisation de l'Objectif 3 du PIE « Renforcer la gouvernance interne du système éducatif ». Par ailleurs, le Gouvernement, par le biais du Ministère de l'EPSP a assuré que le suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures liées à la gratuité se fera avec la société civile⁵. Les consultations au sein de la société civile étant très avancées à ce sujet, il devient est indispensable que l'Etat garantisse l'effectivité de son engagement par l'allocation des ressources comme quotepart gouvernementale au fonctionnement cet Observatoire.

Proposition 2 : Assurer à un certain niveau la mutualisation des pratiques dans l'élaboration du
budget sectoriel entre ministères sous-sectoriels ayant l'enseignement dans
leurs attributions.

Cette pratique garantira une meilleure coordination dans la mise en œuvre du plan sectoriel en chantier et facilitera des passerelles entre ministères en vue d'une affectation efficace des crédits.

Proposition 3. Faire correspondre la part gouvernementale du financement à la mutuelle de
santé des enseignants à une ligne budgétaire claire.

⁵RDC, Série des rapports à l'envoyé spécial des nations unies pour l'éducation mondiale, Accélérer les progrès vers 2015, Document de travail. p.26, avril 2013

En effet, aucune ligne budgétaire ne reprend clairement les fonds affectés à la mutuelle de santé des enseignants alors que depuis sa création, cette institution reçoit du trésor public des fonds pour son fonctionnement et la prestation des services.

Conclusion

Etre à la hauteur des défis financiers pour accéder à un enseignement primaire universel commande un engagement gouvernemental efficace. Quelque soit le degré d'intervention des partenaires extérieurs, elle nécessite une mobilisation des ressources internes considérables pour sa réussite. Au regard de ces défis, le point de départ pour réussir la réforme et la généralisation de la politique de gratuité particulièrement est, dans l'état actuel de mobilisation des ressources, d'affecter au moins 25% du budget de l'Etat à l'enseignement en veillant que plus de la moitié de ces ressources soit affectée à l'enseignement primaire et exécuté effectivement.

Rappelons qu'en 2007, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo s'était engagé, dans le cadre du Plan d'Action National de l'Education Pour Tous (PAN/EPT) d'allouer 20% du budget national en 2010 et 25% d'ici à 2015.